

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>l</sup><sup>e</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 7 juin.

Le *Moniteur* contient encore aujourd'hui la promulgation d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt local.

Le Sénat, dans la séance d'hier, a déclaré ne pas s'opposer à la promulgation des lois relatives à la ligne de télégraphie électrique entre la France et l'Algérie, à la fixation du budget de 1854, à la conversion des dettes actuelles des départements et des communes, à la remise en vigueur des articles 86 et 87 du Code pénal, aux sociétés de crédit foncier, aux chemins de fer de Lyon à Genève, de Saint-Rambert à Grenoble et au chemin de jonction de Rhône et Loire, aux comptoirs et sous-comptoirs d'escompte.

Le Sénat s'est réuni de nouveau aujourd'hui pour délibérer sur les lois relatives aux attributions du préfet de police de la Seine, au port d'armes en Corse, et aux crédits supplémentaires de 1853. — Havas.

L'opinion publique se prononce de plus en plus, en Angleterre, contre la politique russe et pousse le Gouvernement britannique à résister aux prétentions du Czar avec énergie. La presse de Londres n'est pas moins persuadée que les idées de paix prévaudront, la Cour de Russie ne pouvant songer à entrer en lutte sérieuse contre les deux grandes puissances occidentales de l'Europe. — On lit dans le *Morning-Post*, du 6 juin, à ce sujet : « La marche mal avisée et mal intentionnée de la Russie en Orient ne peut aboutir qu'à un résultat, l'insuccès. Nous espérons beaucoup que le Czar le comprendra avant de refuser absolument de céder à la justice ce qu'il ne pourra jamais obtenir par les armes. La Sublime-Porte a répondu avec une fermeté parfaite, et toutefois de la manière la plus conciliante et la plus amicale, aux prétentions formulées par le prince Menschikoff avec une arrogance sans pareille. Il n'y a qu'une voie ouverte à la Russie pour se tirer d'affaire sans nouveau déshonneur : cette voie, c'est la retraite. Lorsque le mal a été fait, il est bien plus honorable de se confesser que de procéder à de nouvelles injustices et de s'exposer à une honte sans remède. »

Si la pensée immuable qui préside à Saint-Petersbourg ne change pas, il n'y aura plus en Orient autre chose à faire que l'appel à *ultim aratio regum*. Alors Dieu défendra le droit ! L'Angleterre et la France n'ont pas encore appris ce que c'est que le sentiment de la peur ! »

On lit également dans le *Globe*, du 6 juin : « La seule voie pour sortir d'embarras dans la question d'Orient est ouverte du côté de la puissance qui a fait naître toutes les difficultés : Il faut espérer que le talent reconnu de la diplomatie russe se manifestera par la découverte de la retraite d'une position qui n'est pas tenable, retraite que ses alliés l'aideront bien volontiers à pratiquer. »

Le *Standard*, du 6 juin, publie dans sa 2<sup>e</sup> édition cette note rassurante :

« *Nouvelles de la Cité*, 2 heures : Les avis reçus de Constantinople, ce matin, paraissent plus rassurants que les précédents. Le fait principal est que l'Autriche et la Prusse s'associeraient aux autres puissances pour protester contre les menaces d'agression de la Russie à l'égard de l'indépendance Ottomane. On regarde donc comme impossible que la Russie en vienne à des hostilités que rien ne justifie aux yeux de l'Europe qui ne pourrait faire autrement que d'y résister. Dans ces circonstances, l'opinion générale s'est notablement améliorée, et il s'est manifesté une grande fermeté à la bourse, malgré la hausse récemment opérée par la banque d'Angleterre dans le minimum du taux des escomptes. »

Enfin nous empruntons à la deuxième édition du *Times* l'extrait suivant relatif aux affaires d'Orient.

Vienne, 2 juin. — Les nouvelles particulières de Constantinople les moins croyables sont si bien conçues de manière à tranquilliser l'opinion que je dois leur donner la première place dans ma lettre.

On écrit de cette ville le 23 mai : « La Russie a un moyen de se retirer avec honneur de la position difficile où l'a placée la violence du prince Menschikoff. La Porte a fait une note par laquelle elle s'engage à assurer aux Grecs et à ses autres sujets non musulmans tels privilèges spirituels et temporels qui pourront être jugés nécessaires par un Congrès des puissances européennes, sous la protection collective desquelles le Sultan offre de les placer. En un mot, le Sultan consent à ce qu'il y a de raisonnable, dans les demandes de la Russie. Quant à celle qui est déraisonnable, qui est la prétention d'exercer un droit de protectorat sur douze millions de sujets turcs, le Sultan ne peut ni ne veut y entendre. La note sus-mentionnée a été soumise aux représentants des grandes puissances qui l'ont approuvée et envoyée à Saint-Petersbourg par un envoyé extraordinaire. »

Nous devons ajouter que de nouvelles interpellations seront adressées, le 10 juin, au cabinet anglais dans le parlement, au sujet des affaires de Constantinople.

Notre correspondance ordinaire de Berlin, en date du 4 juin, confirme pleinement la médiation de la Prusse et de l'Autriche pour régler le différend entre le Sultan et l'empereur Nicolas. Voici comment elle s'exprime :

« Nous apprenons que le comte Von der Grœben, général commandant le 7<sup>e</sup> corps d'armée et aide-de-camp du roi, se rendra à Constantinople, chargé d'une mission particulière pour se porter médiateur au nom de la Prusse dans le différend avec la Russie et la Turquie, le comte de Grœben qui a été appelé de Munster par le télégraphe est déjà arrivé. »

Quant aux nouvelles de Saint-Petersbourg, elles accusent au moins une certaine incertitude : le *Nouveliste de Hambourg* affirme que sur les bords de la Newa, on ne croyait pas à la guerre.

Les lettres de Vienne assurent, de leur côté, que l'Autriche n'approuve pas la forme dans laquelle la Russie a fait ses demandes à la Turquie, et croit généralement au maintien de la paix ; les négociations diplomatiques devront être bientôt re-

## FEUILLETON

## WHITTINGTON ET SON CHAT,

LÉGENDE ANGLAISE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite et fin.)

Le facteur alla bien vite à bord et revint avec le chat au moment juste où les rats et souris recommençaient à dévorer une seconde table monarchique ; on en servait comme cela jusqu'à six ou huit. *Puss*, à leur vue, fit un grognement significatif, et, s'élançant des bras du facteur, il en tua un grand nombre, le reste prit la fuite.

Ce fut une grande fête dans le palais ; il y eut des actions de grâce et des danses, comme après une bataille gagnée ; les cloches sonnèrent ; un feu d'artifice fut tiré. Le roi et la reine, heureux au-delà du possible, — c'est si bon de manger à son aise ! — instituèrent un ordre de chevalerie, au cordon figurant des queues de rat, où pendait un chat d'or. On le porte encore dans le pays. Toute la cargaison du navire fut achetée sans marchand, et richement payée au compte de l'Etat ; et il fut donné, en outre, pour le seul chat, six fois autant que pour le reste.

Le lendemain, le vent étant bon pour l'Angleterre, nos gens remirent à la voile, fort satisfaits, et ramenèrent à Londres leur navire chargé de poudre d'or et de dents d'éléphant. Ce qui fit qu'un matin, comme M. Fitzwarren venait d'entrer dans son comptoir, il entendit qu'on frappait doucement à la porte, et fut bien surpris de voir entrer son capitaine et son facteur, qu'il croyait, ma foi, bien loin.

Ils lui souhaitèrent le bonjour d'un air gai, et mirent sous ses yeux le compte exact de ce qu'avait rendu le voyage. M. Fitzwarren fut particulièrement frappé du ré-

sultat immense obtenu par le chat ; on lui raconta comment.

— M. Whittington est-il à la maison ? dit alors le négociant... Voyez donc, M. Smoke (c'était le premier commis), où pourrait se trouver à cette heure M. Whittington, et priez-le de vouloir bien passer dans le parloir pour que je l'y reçoive avec ma famille ?

Le pauvre garçon était à laver la cuisine, les genoux par terre, dans de l'eau de savon toute noire, et, s'entendant appeler *monsieur* par le premier commis, il n'osait, en vérité, ni venir, si s'enfuir. M. Smoke fut obligé d'employer une sorte de violence pour l'amener, tel qu'il était, dans ce parloir sacré, où, s'il fut entré la veille, on l'eût incontinent chassé par le balai. M. Fitzwarren lui prit la main, qu'il avait pourtant fort sale, — mais la richesse est un grand cosmétique ! et il lui dit ces paroles que l'on a longtemps lues dans *Mansion-House* (1), à Londres, au bas du tableau représentant cette entrevue mémorable : — « Mon-sieur Whittington, je vous ai fait venir pour vous complimenter sur votre succès. » Votre chat vous a valu plus d'argent que je n'en ai jamais eu au monde. Puissiez-vous en jouir longtemps » et heureusement ! »

Le bon Richard n'avait pas de ces cœurs de fromage que la prospérité corrompt tout de suite. Bien qu'il eût été peu choyé, définitivement, mais beaucoup plutôt lardonné et horionné dans cette maison rude à sa dignité comme à ses épaules, son premier mouvement fut cependant d'offrir son trésor à l'homme qui l'avait jadis recueilli dans sa condition, et qui refusa noblement d'en rien prendre ; puis ensuite à sa chère miss Alice, qui se

contenta de l'embrasser de tout son cœur. Le négociant, ayant remarqué cela, se souvint de certains regards à lui dénoncés par Cicely, entre M. Whittington et sa fille, et, après en avoir conféré, proposa, dans une bienveillance habile, d'unir l'opulent orphelin à la modeste héritière, ce qui fut accepté des deux parts comme une faveur reciproque.

On fit, comme bien vous pensez, des noces magnifiques auxquelles toute la noblesse présente à Londres s'empressa d'assister. Cicely avait demandé à suivre sa jeune maîtresse : le facteur du navire fit cadeau à Whittington d'un mari pour elle, lequel ayant été convenablement choisi, lui rendit tous les coups que Richard avait reçus et plusieurs autres avec.

La légende ajoute que les jeunes époux furent heureux et qu'ils eurent de la famille ; de plus, que l'honorable Richard Whittington devint shériff de Londres en 1340, époque où il commença à faire payer la ville en pierres de Guernesey, puis bientôt lord-maire, comme avaient dit les cloches. On y trouve encore qu'en cette dernière qualité, il reçut à dîner le roi Henri V et sa femme à leur retour de la conquête de France, ce qui est assurément une erreur, puisqu'alors Henri V n'était point né, à cinquante ou soixante ans près. C'est à faire trembler, vraiment, comme on écrit l'histoire ! Enfin, Whittington soulagea constamment les pauvres et fit de grandes donations aux divers établissements de charité. Le peuple de Londres a beni sa mémoire ; et si les petits enfants anglais maltraitent moins les chats que ceux de chez nous, si dernièrement un jugement sévère a frappé en Angleterre je ne sais quel barbare qui avait fait rôti le sien, c'est en souvenir de Whittington.

AUGUSTE LUCHET.

(Bulletin de la Société des Gens de Lettres.)

(1) La maison du Lord-Maire.

prises. A Constantinople, cependant, on arme toujours. Les Ulémas se sont rendus en corps auprès du Sultan pour lui promettre leur concours et une levée de 80,000 hommes à l'aide de leur influence. L'entrée du Bosphore, au nord, a été mise en état de défense, quoique ce point ait été négligé pour les Dardanelles, où l'on a dépensé des sommes considérables. — Havas.

#### NOUVELLES EXTÉRIEURES.

SUISSE. — Les affaires de la Suisse s'améliorent. Le *Vanderer* contient ce qui suit :

« Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer à nos lecteurs qu'une reprise de relations diplomatiques entre l'Autriche et la Suisse peut être considérée comme prochaine. M. le comte de Karnicki, chargé d'affaires auprès de la Confédération helvétique, a reçu l'ordre de hâter son arrivée à Vienne, sans doute pour recevoir de nouvelles instructions. M. Steiger, chargé d'affaires helvétique à notre cour, rétablira les écussons de la légation, qu'il avait fait enlever »

Le Conseil fédéral a déclaré illégal non-seulement le Conseil de guerre de Fribourg, mais aussi l'emprunt forcé. Toutefois, on sait que le gouvernement fribourgeois n'a pas exécuté cet emprunt. Fribourg doit encore un rapport sur l'élection de Bulle. — Havas.

BELGIQUE. — Dans la séance du 6 juin, la Chambre des représentants a adopté, sans discussion, et à l'unanimité, le projet de loi qui élève à 500,000 fr. la dotation du duc de Brabant, prince royal, et alloue un crédit de 250,000 fr. pour frais d'ameublement du palais ducal. — Havas.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

Des dépêches parvenues au quartier-général de Tizi-Sakka, à la date du 24 mai 1853, font connaître que M. le Gouverneur-Général, commandant en chef la colonne expéditionnaire des Babors, a employé la journée du 20 à châtier une fraction des Rhamin, voisine des Beni-Tizi, à 2 lieues en avant de son camp de Draouats, sur le versant sud-ouest du Takoucht. Cette opération a été très-bien exécutée par le 2<sup>e</sup> régiment de zouaves, le bataillon du 68<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. L'ennemi a eu 9 hommes tués et tous ses villages ont été incendiés; nous avons eu de notre côté 4 hommes blessés du 2<sup>e</sup> de zouaves.

Le 21, M. le général Randon s'est porté avec toute sa colonne au col de Tizi-Sakka, que les contingents kabiles des environs ont fait mine de défendre; mais tout a cédé devant l'impétuosité de notre attaque, et, à onze heures du matin, il était maître des hauteurs escarpées qui dominent cette importante position, où il s'est établi comme dans une forteresse inexpugnable, à l'origine de toutes les petites vallées qui descendent dans la mer. De là, les communications sont libres en arrière avec le dépôt de vivres de Aïn-Roua, et il est facile de correspondre avec la division de Mac-Mahon, qui opère à 4 lieues sur la droite. Un meilleur bivac ne pouvait être choisi pour dominer le pays insoumis et agir efficacement sur ses intérêts matériels, fort difficiles à atteindre. L'enlèvement des hauteurs escarpées de Tararist, où l'ennemi avait élevé quelques petits retranchements en pierres, ne nous a coûté que quelques blessés du 2<sup>e</sup> de zouaves, tant l'ennemi a été surpris et troublé de la vivacité de notre assaut. Pendant que ce petit combat se livrait sur le front de la colonne, une compagnie du 7<sup>e</sup> de chasseurs à pied et un détachement de sapeurs du génie qui occupaient une bonne position sur la gauche, s'étaient élancés au secours d'un spahis blessé, qui fut arraché des mains des Kabyles; mais nos braves soldats, emportés par trop d'ardeur, s'aventurèrent un peu et essayèrent un feu très-vif qui tua 1 homme et en blessa 4 autres. Cet incident donna l'occasion à une compagnie de voltigeurs du 68<sup>e</sup> régiment, lancée à propos des hauteurs de droite par le colonel Périgot, de prendre en flanc les Kabyles, qui laissèrent 7 cadavres sur le terrain. Nos voltigeurs n'eurent dans cette jolie affaire ni un tué ni un blessé.

A peine nos troupes furent-elles établies au bivac, qu'il leur fallut aller brûler, ce jour-là même, une fraction des Beni-Tizi dont les villages étaient situés à un millier de mètres au-dessous sur la droite. Les Beni-Tizi formaient la tête de la résistance, et il était nécessaire de faire un exemple qui eût du retentissement et effrayât les voisins. Le 22, cette tribu n'ayant encore envoyé que des gens de peu d'importance et dans le seul but d'essayer de donner le change sur ses intentions, M. le Gouverneur-Général fit attaquer le gros de ses villages par cinq bataillons sans sacs, qui descendirent en deux colonnes dans le lit profond et escarpé du ruisseau appelé l'Ighzer-Sakka, l'une par ses sources, chas-

sant devant elle les populations effrayées, l'autre par un contre-fort du Tararist, leur coupant la retraite vers la mer. Cette manœuvre fut très-bien exécutée par M. le général Bosquet, et ces malheureuses populations ne durent qu'à l'apreté excessive de leurs petites vallées de ne point tomber toutes entre nos mains; elles furent saisies d'une telle frayeur qu'elles se défendirent à peine et laissèrent une quarantaine de morts dans les ravins. Nos soldats prirent plusieurs troupeaux de bœufs et de moutons dont ils abandonnèrent la plus grande partie, ne pouvant les faire marcher dans des sentiers presque impraticables. Nous n'avons eu dans cette journée, qui a coûté si cher à nos ennemis, ni un tué ni un blessé.

Cette action si brillante et si vigoureuse contre les Beni-Tizi a porté ses fruits. Le Gouverneur-Général avait, le 24, dans son camp, les principaux de plusieurs tribus environnantes : les Beni-Ismaïl, les Beni-bou-Aïssi, les Beni-Mel'oul, les Aït-Aouaret-ou-Ali; toutes demandent à se soumettre à la France aux conditions que le Gouverneur leur imposera; ces démarches paraissent sincères. Les Beni-Tizi eux-mêmes commencent à venir, ainsi que les Djermoua, qui ont essayé nos premiers coups, comme l'ont déjà fait connaître les précédents rapports.

Les nouvelles de la division de Mac-Mahon, jusqu'au 24, à cinq heures du matin, annoncent que les affaires de ce côté, quoique moins avancées, sont également en bonne voie; mais une rencontre du 23, dans laquelle les Kabyles ont laissé plus de soixante cadavres sur le champ de bataille, décidera sans doute promptement les récalcitrants à venir à composition.

Le général de Mac-Mahon, est arrivé le 19 à El-Merouaha, sur l'Oued-Berd. Quelques fractions des tribus des versants sud des montagnes de la rive droite de l'Oued-Agrioun sont venues à lui, et, entre autres, les El-Munchard; mais le plus grand nombre, sous l'influence des Beni-Meraï du haut, des Ighzerou-Itis, et des Beni-Felkai, qui habitent une contrée rocheuse de l'accès le plus difficile, paraissent disposées à la résistance. Toutefois, le général s'empara, dans la journée du 20, sans coup-férir, de la position des Aïns-si-Tillout, et s'y établit solidement pour rayonner tout autour. Ses coups portèrent, dès le 21, sur les Beni-Menalla et les Beni-Dracen, dont les villages furent livrés aux flammes. Quelques centaines de Kabyles perchés au sommet des pointes d'aiguilles, où ils pouvaient, non sans quelque raison, se croire complètement à l'abri, essayèrent de tenir; mais nos zouaves du 1<sup>er</sup> régiment, non moins agiles qu'eux, grimpèrent dans ces rochers et les en débouquèrent rapidement en leur tuant du monde. Au retour vers le camp, une cinquantaine des plus ardents se ruèrent sur notre arrière-garde; mais un retour offensif d'une compagnie du 1<sup>er</sup> de zouaves, et une embuscade tendue, à la faveur des brouillards, par 25 zouaves du 3<sup>e</sup>, firent tomber 6 de ces assaillants entre nos mains et leur imposèrent immédiatement silence. Ces petits engagements nous coûtèrent 1 zouave du 1<sup>er</sup> régiment, tué, M. le lieutenant Castan, blessé légèrement, et 7 zouaves blessés. Pendant que ceci se passait, deux officiers du 11<sup>e</sup> léger, ayant imprudemment dépassé les avant-postes du camp, sont tombés dans une embuscade de 7 ou 8 Kabyles et n'ont dû leur salut qu'à leur vigueur et à leur présence d'esprit; M. Loupe, lieutenant de grenadiers, a eu la poitrine traversée; M. Bihel, sous-lieutenant, qui l'a défendu avec énergie jusqu'à l'arrivée des secours des grand-gardes, a été blessé légèrement et a eu ses habits déchirés par les balles.

Dans la journée du 22, 3 bataillons sans sacs, sous les ordres du colonel Thomas, ont brûlé les villages des Krerrata, grosse fraction des Beni-Meraï, qui avait fait d'abord des démarches de soumission et s'était jointe ensuite aux ennemis. Cette opération, qui a porté le colonel Thomas sur la rive gauche de l'Oued-Agrioun, a été dirigée avec ordre et intelligence, et a fait éprouver de grandes pertes aux populations, qui ont fait quelque résistance et nous ont blessé 6 hommes.

Pendant ce temps, le bataillon de tirailleurs indigènes de la province de Constantine protégeait sur la route de Babor, à l'est du camp, les travailleurs du génie occupés à élargir la route qui conduit à l'est vers Tizi M'Lougout. 2 ou 300 Kabyles, postés en avant de ce bataillon, avaient été tenus en respect par ses tirailleurs pendant toute la durée du travail, sans que cette attaque inspirât la moindre inquiétude ni au commandant du bataillon, M. Jolivet, ni au général de Mac-Mahon, qui voyait cette escarmouche de son camp, situé à 800 mètres de là; mais quand les travaux du génie furent terminés et que la retraite commença, les deux compagnies qui formaient l'extrême arrière-garde,

et qui suivaient une arête bien dessinée, quoique difficile, qui dominait tout le système, furent tout à coup vivement attaquées par 5 ou 600 Kabyles qui étaient parvenus à se masser, sans être aperçus, en face de ces deux compagnies. La plus éloignée, celle du capitaine Gremelin, fit aussitôt sonner la charge et commença à repousser les assaillants à la baïonnette; malheureusement, dans ce mouvement offensif, le capitaine qui marchait à la tête de sa troupe fut blessé grièvement, et le sous-lieutenant Pape, qui la commandait après lui, fut tué. Le seul officier qui resta debout, Abd-el-Kader-el-Blidi, sous-lieutenant indigène, fit bonne contenance, effectua sa retraite en bon ordre, mais perdit un assez grand nombre d'hommes. Cette action fort meurtrière ne dura que quelques instants, et les Kabyles se dissipèrent à la vue du bataillon qui reprenait l'offensive. Nous avons perdu, outre M. le lieutenant Pape, 3 tirailleurs indigènes tués et 35 blessés, parmi lesquels 4 officiers : M. le capitaine Gremelin, le capitaine Lapointe, le lieutenant Bel-Gasen, et 4 sous-officiers. L'ennemi a eu 21 tués et 40 blessés. Au nombre des morts, se trouvent deux cheikhs très-influents des Aït-Heikai et des Beni-Menalla.

Cette affaire inattendue et qui, à cause de l'heure et de la disposition des lieux, ne pouvait être suivie d'un retour offensif prolongé, demandait une revanche qui ne se fit pas attendre.

Dès le 24, M. le général de Mac-Mahon, ayant envoyé deux bataillons de zouaves dans la même direction de Tizi-M'Lougout pour protéger le fourrage général pour toutes les bêtes de sa colonne, attendit que cette opération fût complètement terminée pour faire opérer la retraite, qui fut effectuée avec précipitation et à dessein, afin d'attirer l'ennemi dans le piège qui lui était tendu. Le général de Mac-Mahon, avec trois bataillons, était sorti du camp sans être vu de l'ennemi, et les deux bataillons en retraite, au lieu de fuir, comme ils l'avaient fait croire aux Kabyles, s'étaient massés et cachés derrière des accidents de rochers. Au signal convenu, tous les bataillons prirent le pas de course, battirent la charge et poursuivirent l'ennemi, sans qu'aucune difficulté de terrain pût arrêter nos vaillants soldats. Les Kabyles, coupés de leur retraite du col de Tizi-M'Lougout, où l'un des bataillons de zouaves les avait devancés, furent obligés de se jeter dans la ligne des crêtes, dans les ravins affreux de l'Ighzer-ou-Itis, où nos zouaves se précipitèrent après eux en les joignant à la baïonnette; 51 cadavres de ces combattants restèrent sur place. Nous n'avons perdu, de notre côté, dans ce beau combat, dans le terrain le plus horriblement accidenté qu'on puisse imaginer, qu'un seul clairon du 3<sup>e</sup> de zouaves, atteint par une balle au moment où il sonnait la charge. A partir de ce moment, aucun coup de fusil ne s'est fait entendre à la division de Mac-Mahon.

Il est bien probable qu'après cette rude leçon, les montagnards qui l'ont subie vont venir à composition; déjà plusieurs tribus, les Beni-Salah, les Beni Drann, les Larbâa, etc., ont envoyé leurs cheikhs à Bou-Akkas-ben-Achour, qui se tient, avec M. le commandant de Neveux, à l'ouest du Ferdjoua.

Ainsi, des deux côtés de l'Oued-Agrioun, tout marche convenablement. Les deux divisions sont l'une et l'autre dans d'excellentes dispositions, pourvues de toutes choses; elles ne les quitteront, pour se porter à la rencontre l'une de l'autre, sur l'Oued-Agrioun inférieur, que lorsqu'elles auront fini leur tâche autour d'elles, ce qui ne peut tarder à s'accomplir.

Une dépêche télégraphique du Gouverneur-Général, datée du camp de Tizi-Sakka, le 28 mai, complète les nouvelles que nous donnons ci-dessus; elle est ainsi conçue :

« Je quitte demain le camp de Tizi-Sakka : je me dirige sur l'Oued-Agrioun inférieur. Le général de Mac-Mahon prend le même jour cette direction. »

« Toutes les tribus ont fait leur soumission, fourni des otages et payé l'impôt. »

D'après cette dépêche, la première partie de l'expédition se trouve ainsi terminée. Grâce à la vigueur des troupes et à l'habileté du commandement, cet important résultat a été obtenu de la manière la plus brillante et sans que nous ayons à déplorer de trop grandes pertes.

Le reste de l'Algérie jouit d'une paix profonde. Le chérif Bou-Bargha n'a fait aucun mouvement, et les populations de la grande Kabylie restent tranquilles sous l'impression de la crainte qu'inspirent nos armes. (Moniteur.)

#### CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons dit, mardi dernier, quelle avait été notre impression à l'occasion des fêtes d'Angers.

Afin que ceux de nos compatriotes qui n'ont pas assisté à ce brillant spectacle puissent juger par eux-mêmes, nous redisons l'ordre, l'ensemble et la dignité qui y ont régné, en essayant un complet sommaire des diverses phases de ces trois belles journées. Pour ne pas nous écarter de la vérité, et ne rien omettre d'important, nous ferons le plus d'emprunts possible aux journaux d'Angers.

Dès le dimanche soir, la capitale de l'Anjou avait un air de solennité: une foule d'habitants et d'étrangers circulaient dans les rues et sur les boulevards. Chacun était dans l'attente, quand, précédé de trompettes en costume antique, le héraut d'armes, casque et panache en tête, suivi d'une noble escorte, vint proclamer l'ouverture des fêtes.

A chaque carrefour il faisait la proclamation suivante:

« Bons habitants d'Angers,

» Sachez tous que le roi Louis XIII fera son entrée dans cette ville, demain à midi.

» Sa glorieuse Majesté, accompagnée de son auguste mère, entourée de toute sa cour, suivie de vos nombreuses corporations et de chars magnifiques, parcourra les boulevards et les quais.

» Ce brillant cortège ira défilé sur la place du Château devant la statue du bon roi René.

» Habitants d'Angers,

» Que vos joies soient grandes et unanimes, mais surtout n'oubliez pas que la charité est le motif de la fête. »

Lundi, dès huit heures du matin, les rues étaient remplies d'une foule compacte; de mémoire d'homme on n'avait vu à Angers si belle et si joyeuse réunion. A midi, sur la voie que devait parcourir la cavalcade, les croisées, les balcons, les tribunes, les toits même étaient garnis de spectateurs.

Bientôt, sortit de la cour du Haras l'avant-garde, composée de gens d'armes, de clairons et de hallebardiers en costume du temps.

Puis venait une excellente musique, exécutant, par anachronisme, les chefs-d'œuvre de nos compositeurs modernes.

Derrière eux et comme tête du cortège royal, le héraut d'armes, visière levée, avec gantelets et cotte de mailles, montait un destrier bardé de fer. Il était, comme la veille, précédé de trompettes, et suivi d'une noble escorte.

Les mousquetaires, avec le pourpoint de velours noir, et le manteau satin rouge, feutre gris et plumes rouges.

Les cheval-légers, au manteau brun, aux bottes jaunes et feutre gris, précédaient le jeune roi et Marie de Médicis, qu'accompagnaient des pages en habit de satin bleu et blanc.

Louis XIII, couvert d'or et de pierreries, avait le port et la majesté d'un roi, et manœuvrait habilement son superbe coursier.

La Reine-mère, parée d'un costume brillant et plein de convenance, marchait à la gauche du roi, et ne le cédait en rien, à son fils, en dignité et en noblesse.

Derrière eux, avec le Sénéchal d'Anjou, des pages et bon nombre de grands seigneurs composant la maison du monarque, marchaient les personnages alors obligés de toute cour: le fou, l'astrologue et le jongleur.

N'oublions pas les archers, les sonneurs de trompe, les piqueurs: les uns faisant retentir de joyeuses fanfares, les autres conduisant des meutes au cri souvent répété de *tayaut! tayaut!* — Quelques-uns portaient un trophée de gibier.

Les échevins en grand costume, portant sur un coussin de velours les chefs de la ville.

La compagnie de Royal-Anjou suivait avec son pourpoint de velours noir, son feutre gris et sa plume blanche.

Enfin les lansquenets fermaient la marche; leur pourpoint de daim, leurs manches bruns et or, leur feutre gris et plume noire étaient d'un effet délicieux.

Ici la fête prend un aspect local. — C'est d'abord, la fanfare des pompiers qui, par intervalle, fait entendre des marches harmonieuses. Plus loin, le *bignou*, le galoubet, le tambourin, quelques violons nazillards composent un rustique orchestre qui prépare à l'apparition des chars.

Le temps et l'espace nous manquent pour décrire ces admirables travaux de l'industrie. — Il est impossible à qui ne les a pas vus de se faire une juste idée du bon goût, du travail qui ont présidé à leur conformation.

En somme, la fête du roi René a été des plus belles, des plus brillantes qu'on puisse voir. — Elle fait honneur aux ordonnateurs, et laissera un éternel souvenir dans l'esprit de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. PAUL GODET.

Voici les numéros gagnants de la Tombola tirée à Angers le 7 mai.

9,553, 388, 4,330, 1,910, 2,537, 4,668, 8,222, 8,672, 2,084, 4,815, 8,102, 1,619, 6,733, 7,355, 348, 3,499, 9,138, 4,490, 323, 3,346, 9,232, 9,723, 9,441, 9,073, 458, 9,914, 1,356, 5,604, 9,914, 1,036.

M. Combettes se dispose, dit-on, à venir, en compagnie de M. Bardou, donner des représentations à Saumur.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 8 juin.

La promulgation des projets de loi, votés par le Corps-Législatif et approuvés par le Sénat, continue à occuper les premières colonnes du *Moniteur*. — Havas.

Un décret de l'Empereur déclare close la session du Sénat pour 1853. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

M. de Gasparin, qui fait de l'agriculture l'étude la plus sérieuse et la plus pratique, a ouvert la séance du 6 juin, à l'Académie des sciences, par la lecture d'un mémoire du plus haut intérêt sur la radiation solaire, la quantité de chaleur solaire qui peut s'échapper des corps opaques. Pour arriver à des résultats positifs, il a même imaginé des instruments qui font connaître la chaleur spécifique de ces corps, et dressé des tableaux qui permettent de régulariser les observations. L'honorable agronome a réuni, dans ce travail, une multitude de faits recueillis par lui avec soin, et, à l'aide de ses instruments, il a pu recueillir de nombreux calculs sur la température d'une foule de localités. La pratique se trouvera bien de ces recherches scientifiques dont le but est de donner une nouvelle activité à la production.

Au nom de M. Pasteur, M. Biot, on a annoncé une découverte chimique du plus haut intérêt. C'est la transformation de l'acide tartrique en acide racémique. Il y avait trois semaines que M. Pasteur avait parlé de ce fait à MM. Biot et de Sénarmont, mais il avait prié ces messieurs de garder le silence encore quelque temps parce qu'il voulait s'assurer par de nouvelles épreuves de la certitude de cette

transformation. Cette certitude il l'a obtenue aujourd'hui.

Et quel procédé emploie M. Pasteur pour obtenir cette transformation? s'est écrié M. Thénard. « Ah! il le dira plus tard » a répondu M. Biot, se contentant aujourd'hui de déposer sur le bureau la note assez succincte de M. Pasteur.

Un autre savant pratique, M. Chevreul, qui a rendu tant de services à la chimie industrielle, dont les beaux travaux sur l'art de la teinture sont connus du monde entier, n'a pas donné lecture d'un neuvième mémoire qu'il vient de terminer sur cette importante question, mais il l'a analysé, commenté. L'improvisation a remplacé la lecture, et personne ne s'en est plaint.

M. Chevreul a traité de l'action que les corps solides peuvent exercer sur les corps liquides des affinités capillaires; il a sommairement exposé l'histoire de ses travaux depuis 1809, puis raconté ses nouvelles expériences, décrit les appareils dont il se sert aujourd'hui pour connaître, avec l'exactitude la plus mathématique, la quantité d'absorption d'eau et de matières colorantes de la laine et de la soie. Toutes ces expériences qui intéressent grandement l'industrie, car elles permettent d'espérer des économies considérables dans les travaux de teinture, sont consignées avec grand soin dans le travail que M. Chevreul va livrer cette semaine à la publicité.

#### AVIS AUX PERSONNES QUI ONT BESOIN DE SE PURGER.

La Poudre de Rogé sert à préparer, soi-même, la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie de médecine, est d'un goût très agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé (ou limonade sèche), étant d'un transport facile et pouvant se conserver indéfiniment, est très-utile à bord des navires, dans les colonies et dans les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet, à Paris, rue Caumartin, 45.

La Poudre de Rogé et les Pilules de Vallet se trouvent: A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSION, ph. (322)

#### BOURSE DU 7 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 102.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 77.

#### BOURSE DU 8 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 101 80.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 77 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION ET PAR PARTIES, En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, le dimanche 26 juin 1853,

#### LES BIENS IMMEUBLES CI-APRÈS.

Dépendant de la succession de M ULDRIE TASSE:

1<sup>o</sup> Une maison et un jardin, situés au Chapeau, commune de St-Lambert-des-levées, d'une contenance totale de 58 ares 29 centiares.

Cette maison et ce jardin seront divisés en 5 lots.

2<sup>o</sup> Un pré et quartier, au Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert-des-levées, contenant 23 ares 35 centiares.

3<sup>o</sup> Une petite maison, aux Six-Oignons, commune de St-Lambert.

4<sup>o</sup> Une maison, située à Saumur, rue de la Montée-du-Château, joignant M. Guédon. (314)

#### DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop Concentré de Salsepareille Composé de QUET aîné, Pharmacien de Lyon, est reconnu bien supérieur au Rob Laffecteur; il guérit radicalement, sans Mercure, les Affections de la peau, les Dartres, Scrofules, Pertes, Douleurs, Rhumatismes, ainsi que les Maladies Syphilitiques nouvelles ou anciennes (Voir l'instruction). On évitera les contrefaçons en exigeant toujours le cachet et la signature QUET aîné. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie FAULCON, rue Royale, Ch. LEBRUN, successeur; à Angers, M. MÉNIÈRE, place du Pilori. (317)

#### BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage magnifique, aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et *steple chase*, vie peu chère, logements et hôtels confortables. (318)

#### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une PORTION de MAISON, sise rue du Portail-Louis, près le café Benin, occupée par M<sup>lle</sup> Anna Boisset, modiste.

S'adresser à M. MAUBERT, huissier à Saumur. (295)

#### A LOUER

Ou A VENDRE

MAISON, port du Maronnier. S'adresser à M. DUTERME, notaire.

#### A LOUER

En totalité ou par parties

Une HABITATION, située au Pont-Fourchard, consistant en maison, servitudes, pressoir, cour, jardin, prés et vignes.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> AUBELLE, qui l'habite (243)

#### SEULE VÉRITABLE

#### EAU DE BOTOT

Pour les soins journaliers de la bouche et la conservation des dents

Cette eau, approuvée par l'Académie de médecine, doit sa supériorité sur tous les autres dentifrices, à la réputation européenne dont elle jouit depuis près d'un siècle. Elle a les qualités de fortifier les gencives, raffermir les dents, les entretenir blanches et saines, d'en arrêter immédiatement les douleurs et d'en fixer la carie; elle donne à l'haleine une odeur suave et agréable. Chaque flacon doit être revêtu d'une étiquette portant la signature M. S. Borot. (Se méfier des contrefaçons.)

POUDRE DENTIFRICE d'un goût et d'un arôme exquis pour employer avec l'eau de Botot.

Fabrique à Paris, rue Coq-Héron, no 9. Dépôt à Saumur, chez MM. BALZEAU et PISSOT. (323)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

CAPITAL :  
**6,000,000 DE FR.**  
 EN ACTIONS  
 de 4,000 f., 500 f. et 100 f.

# LE CHEPTTEL,

## SOCIÉTÉ DES FOURNISSEURS DE BÉTAIL

**50 POUR 100**  
 ACCORDÉS PAR LA LOI,  
 Sans aucune chance de  
 perte du capital.

Constituée conformément à la loi. — Siège social à Paris, rue Saint-Marc, 32.

**Tout actionnaire a droit :** 1° à de nouvelles actions dans chaque nouvelle émission; 2° à un intérêt de 5 p. 0/0 payable de six mois en six mois; 3° à son dividende annuel dans les bénéfices nets; 4° à sa part dans la liquidation à l'expiration de la Société.

GÉRANT, **M. REVERCHON**, propriétaire, agronome, membre du Congrès central d'agriculture de France, délégué par l'Académie nationale de Paris.

**Banquier : P. DURAND, rue Neuve-St-Augustin, 22, à Paris, à qui les fonds des actions doivent être adressés**

CONSEIL : MM. BUGEAUD DE LA PICONNERIE, vicomte de CUSEY, général marquis d'ESPINAY-SAINT-LUC, général FERAY, comte de LAROCHE-AYMON, comte de LOSTANGES, comte de MONTLAUR, comte de LA PINSONNIÈRE, comte de VICNERAL, marquis de MONTPEZAT, etc.

**SURETÉS DONNÉES AUX ACTIONNAIRES.**

Sur quoi repose l'argent des actions de la plupart des Sociétés en commandite ?

1° Quelquefois, et c'est le cas le plus heureux, sur un matériel dont la valeur, démesurément exagérée, représente à peine la moitié du capital encaissé par la Compagnie; matériel qui, en outre, s'use lorsqu'il sert, et qui ne se revend guère, après avoir servi ou non, qu'à 60, 80, 90 pour cent de perte sèche;

2° Mais, plus souvent, presque toujours même, l'argent des actions ne repose que sur des éventualités, des espérances ou de pures chimères.

Telles sont les deux alternatives, les deux voies à puits perdus où disparaît cet argent.

PAR OPPOSITION, l'argent des actionnaires de la Société des Cheptels repose sur des biens d'une valeur réelle, positive, généralement connue, ou pouvant l'être instantanément de ceux qui l'ignorent.

Sur des Biens caractérisés, définis, protégés et régis, dans toutes les circonstances, par les articles : 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1815, 1814, 1813, 1816, 1817 du Code.

Sur des Biens qui ne peuvent échapper à la Compagnie (d'après l'art. 1805), et qui sont même insaisissable d'après l'art. 1815.

Sur des Biens à l'abri de tous sinistres, parce que la Compagnie les fait assurer préalablement, comme on assure des maisons;

Sur des Biens dont la valeur ne peut diminuer, décroître, comme il arrive souvent à celle des immeubles;

Biens, au contraire, dont la valeur croît (terme du Code même), et croît constamment, jour et nuit, depuis la première heure de possession par la Société jusqu'à l'heure où elle les vend;

Biens qu'elle achète ou vend légalement, en un mot, sans frais d'acquisition, comme sans frais de vente;

Biens pour lesquels la Compagnie a continuellement des acheteurs, comme le boulanger en a continuellement pour son pain;

Biens, enfin, qu'elle convertit à son gré en espèces, sans délais, sans consumer une heure en formalités légales; elles les vend en effet, tout simplement, comme on vend un colis de café, le jour même qu'il lui plaît de choisir, et toujours au comptant, le crédit n'existant pas pour ces sortes d'opérations.

N'oublions pas que l'argent représenté par ces biens, dont le retour, à volonté, dans la caisse de la Compagnie, est si bien garanti, est en outre beaucoup plus productif que celui des meilleures créances hypothécaires, hérissées d'entraves.

N'oublions pas non plus que cet argent donnera l'aisance aux petits actionnaires, et ajoutera notablement à la fortune des actionnaires considérables.

Ces faits bien retenus de nos lecteurs, indiquons les moyens de réalisation, en définissant d'abord les Cheptels, qui sont à la fois les biens dont nous venons de parler, les bases de nos opérations, la source des produits de la Compagnie et conséquemment des bénéfices de nos actionnaires.

**DU CHEPTTEL ET DE SES PRODUITS.**

Caractérisons le Cheptel par un exemple. Supposons un paysan en mesure de nourrir pendant un an une vache de plus que le bétail qu'il possédait déjà, la société à lui achète et la lui donne à nourrir, à la double condition :

1° Que la société rentrera dans le chiffre exact de son avance de fonds, ainsi que le veut l'article 1804 du Code, lorsque la vache et le veau seront revendus; 2° Que la société aura en outre la moitié du surplus que la vente aura produit au-delà de ce chiffre exact d'avance de fonds, toujours selon le vœu de l'article 1804.

La vache est achetée pleine 100 fr., par exemple; elle met bas dans le premier mois qui suit la livraison; elle se remplit de nouveau dans les 2 ou 3 mois qui suivent la parturition; et à par conséquent la même valeur; mais il y a de plus un veau qui, à l'âge d'un an, vaut la moitié de la mise, ce serait ici 50 fr.

S'il s'agissait d'une brebis, il y aurait également l'agneau et de plus la laine.

Voilà le croît, voilà le Cheptel, d'après ce même article 1804 du Code, croît évident, incontestable, dont la valeur moyenne, étant de 80 à 80 pour 0/0, laisse à la société le Cheptel, une éventualité de bénéfice de 35 pour 0/0 sur toutes les opérations.

Et sur les six millions de son capital employé, un dividende de deux millions cent mille francs.

En effet, voici les diverses opérations par lesquelles la société assure cette brillante prospérité.

**DIFFÉRENTES SORTES DE BESTIAUX SUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ OPÈRE PAR VOIE DE CHEPTTEL.**

- Élevage.**
  - 1° Brebis livrées par troupeau aux éleveurs avec étalons de notre choix, produit de laine et des agneaux, améliorés par le croisement, 100 p. 0/0.
  - 2° Vaches nourricières, ainsi que nous l'avons démontré dans l'exemple ci-dessus, produit 50 p. 0/0.
  - 3° Porcs à l'élevage; sur ce produit qui dépasse toujours le 100 p. 0/0, il sera fait un rabais au Cheptelier.
- Nourrissage.**
  - Veau ou velle, achetés à 1 an, conduits par le pacage ou la stabulation, à 20 ou 24 mois, plus-value ordinaire 70 pour 0/0.
  - Agneau ou porcelet, achetés jeunes et conduits à 1 an, produit ordinaire 80 p. 0/0.
- Engraissement.**
  - Vaches ou bœufs livrés à l'engraissement, achetés maigres, vendus au bout de 4 à 5 mois, avec un bénéfice ordinaire de 30 à 60 pour 0/0 par an.
  - Moutons achetés 10 fr, vendus après 4 ou 5 mois, 15 à 14 fr., produisant par an un bénéfice de 80 pour 0/0.

D'où il suit que, quel que soit le mode d'opération de la société le Cheptel, elle est toujours sûre d'offrir à ses actionnaires les plus beaux dividendes.

La Compagnie n'opérera pas ou n'opérera qu'avec réserve et après études approfondies, sur la race chevaline, parce que les avantages ne lui en ont pas encore paru assez positifs.

**PAYS A CHEPTELS,**

*Besoin des paysans d'en demander à la Société.*

Dans 50 départements surtout, les Cheptels sont en grand usage, et tous ceux qui en fournissent beaucoup y ont gagné des sommes considérables; on cite, en nombre, les personnes dont la fortune n'a pas d'autre origine.

Parmi ces fournisseurs il en est qui, abusant de la légitime passion des paysans pour le bétail, imposent à ces malheureux des charges que la loi n'autorise pas.

Ainsi, En sus de la moitié du produit du croît, de l'engraissement, de la laine, ils s'attribuent :

- 1° Un prélèvement de CINQ POUR CENT sur le chiffre de l'avance qu'ils font pour l'achat du bétail;
- 2° Un cochon de lait, un agneau, des lapins, des chapons, du beurre, des œufs, etc.;
- 3° Des charrois, des corvées, des servitudes, des soumissions de toute espèce.

C'est une tyrannie dont les paysans s'affranchiront avec élan le jour où la Compagnie sera en mesure de les satisfaire, elle qui trouve la loi plus que suffisante pour fonder sa prospérité.

Les rapaces exigences des fournisseurs sont si excessives, si ruineuses même, dans certaines localités, que les paysans, malgré leur passion pour les bestiaux, se résignent à n'élever que ce qu'ils peuvent acheter eux-mêmes, quoiqu'ils puissent en nourrir davantage.

Cette passion, nous répétons le mot à dessein, est bien motivée. Le bétail constitue, en effet, environ la moitié du revenu de nos campagnes, prises en général, et même les deux tiers dans les départements du Centre et de l'Ouest, où la Compagnie va particulièrement fonctionner.

Sans bétail, pas de labourage, pas de charrois, pas de culture ou peu de culture.

Sans bétail, pas d'engrais ou peu d'engrais; pas de récoltes ou peu de récoltes.

Le cultivateur a besoin de bétail, comme le meunier a besoin d'eau à son moulin.

Le meunier a quelquefois trop d'eau, le paysan n'a jamais assez de bétail, car plus il en a, plus il gagne, et du reste, il manque presque toujours de l'argent nécessaire pour en acheter la quantité qu'il est en mesure d'élever.

Que de fourrages il vend à bas prix, et par qui le croît et l'engraissement lui rendraient le double du produit de ces ventes avilies, s'il avait assez de bétail pour tout consommer sur place!

Que d'herbes, d'herbages, de feuilles, de fruits, de légumes, de végétaux de toutes sortes, perdus dans les campagnes, parce qu'on ne peuple pas ces campagnes de tout le bétail qu'elles peuvent nourrir!

Les paysans savent tout cela; ils en gémissent et chérissent d'autant plus le peu de bétail qu'il leur est possible de se procurer.

De là cette assertion, si vraie et si souvent répétée, qu'ils courent au vétérinaire avant de courir au médecin, lorsqu'un accident atteint en même temps un de leurs animaux, un de leurs enfants ou même leur femme.

La Compagnie, venant à leur secours, sera donc leur

bienfaitrice. En réalisant pour elle de très-grands bénéfices, elle créera pour eux l'aisance, comme elle ajoutera aussi de nouveaux développements à nos richesses agricoles.

Les demandes de cheptels ne lui manqueront pas plus que les demandes d'actions.

**MODE D'OPÉRATION.**

*De la Compagnie dans les départements.*

Nous divisons en circonscriptions l'ensemble des pays où nous opérons. Dans chaque circonscription nous instituons un représentant, qui fait placarder nos affiches, qui inscrit les demandes de Cheptel, qui nous les transmet avec renseignements et pièces à l'appui, et qui, s'il y a lieu, achète les bestiaux en foire, d'après nos ordres, et les livre aux preneurs.

Ce représentant est soumis à un cautionnement. — *Première garantie.*

Il est choisi parmi les notabilités de la circonscription qui connaissent le mieux le bétail, et jouissent du plus haut degré de considération publique, notamment parmi les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, les propriétaires-rentiers, les agents des compagnies d'assurances, déjà établis sur les lieux, et distingués par leurs habitudes de droiture. — *Deuxième garantie.*

Il est tenu, dans le cas de l'achat, par exemple, de faire constater le prix qu'il paie, par le reçu du vendeur, par l'attestation de notre vétérinaire, par celle aussi de notre preneur, lequel a même le droit de discuter ce prix et de désigner le bétail qui doit être acheté pour lui. — *Troisième garantie.*

Si l'on suppose que ces trois hommes seront corrompus par notre représentant, nous répondrons :

NON, à l'égard du vendeur, car celui-ci changeant à chaque acquisition nouvelle, quel représentant, risquant sa réputation, son cautionnement et sa place, oserait dans tout un champ de foire, colporter ses honteuses propositions d'un vendeur à un autre, puis à dix autres, à trente autres, etc.

Non, à l'égard du vétérinaire, car il s'exposerait à perdre l'importante clientèle que nous lui donnons en imposant à tous nos Cheptelliers l'obligation de l'appeler, lui, et non un autre, pour soigner nos bestiaux malades.

NON, bien plus encore, à l'égard du preneur; car en se laissant corrompre, il se condamnerait à une perte certaine.

Soit, en effet, une vache pleine, achetée 100 fr., cotée 120 fr. par notre représentant infidèle, et revendue 150 fr. avec son veau.

Ceci posé, déterminons ce qui revient au preneur sur ces

150 fr.			
1	Nous prélevons d'abord notre avance de.....	120 fr.	} 135
2	Id. notre moitié de bénéfice.....	15	
	RESTE POUR LE PRENEUR.....	15	
	A ces 15 fr. ajoutons 5 fr. pour sa part dans les 20 fr. soustraits à la Compagnie et partagés entre lui, le représentant, le vétérinaire et le vendeur, ci.....	5	
	<b>TOTAL DÉFINITIF.....</b>	<b>20 fr.</b>	

Or, si cet aveugle bénéficiaire de vingt fr., à l'aide d'un vol commis à quatre, avait empêché ce vol, il aurait bénéficié de vingt-cinq fr.; en voici la preuve :

- 1° Notre prélèvement, pour l'avance, n'eût été que de..... 100 fr.
- 2° Notre moitié dans le bénéfice, eût monté à..... 25

LE SIEN, PAR CONSÉQUENT, AUSSI A 25 FR.

Il perd donc 5 fr. quand il vole, et les gagne quand il ne vole pas. Il perd quand nous perdons, gagne quand nous gagnons, suit notre sort dans ses diverses phases, et cela dans toutes les circonstances, quelles qu'elles soient, dans la vente comme dans l'achat, dans l'élevage comme dans l'engraissement, etc. Son intérêt nous répond du nôtre : nous surveillerions nous-même, en personne, sur les lieux, que nous ne le ferions pas avec plus de vigilance que lui, ce qui réduit singulièrement nos préoccupations à l'égard de nos représentants, lesquels sont du reste contrôlés par nos inspecteurs. Le côté presque unique pour lequel nous ayons à prendre des précautions particulières contre eux, c'est la délivrance des fonds que nous leur faisons parvenir; mais ils les reçoivent par nos banquiers locaux, seulement par sommes proportionnées à l'importance de leurs cautionnements, et dès lors sur ce point encore, comme sur tous les autres, nos garanties sont parfaites et notre sécurité entière.

Pour les demandes d'Actions et pour tous renseignements, écrire Franco à M. REVERCHON et Compagnie, à Paris, rue Saint-Marc, 32.